

DECRETS**DECRET N° 2014-089/PR DU 31 MARS 2014 PORTANT
APPROBATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE
L'EMPLOI ET DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL
POUR L'EMPLOI DES JEUNES****LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Sur le rapport conjoint de la ministre du Développement à la base, de l'Artisanat et de l'Emploi des jeunes et du ministre du Travail, de l'Emploi et de la sécurité sociale,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2013-058/PR du 06 septembre 2013 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2013-060/PR du 17 septembre 2013 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article premier : Sont approuvés la politique nationale de l'emploi et le plan stratégique national pour l'emploi des jeunes annexés au présent décret.

Art. 2 : La ministre du Développement à la base, de l'Artisanat, et de l'Emploi des jeunes et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 31 mars 2014

Le président de la République

Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre

Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU

La ministre du Développement à la base, de l'Artisanat et de l'Emploi des jeunes

Victoire S. TOMEGA-HOGBE

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

John Siabi Kwamé-Koumah AGLO

**DECRET N° 2014-104/PR DU 03 AVRIL 2014 PORTANT
ADOPTION DU LIVRE BLANC DU GOUVERNEMENT
TOGOLAIS****LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Sur le rapport du ministre des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie, chargé de la mise en œuvre des Recommandations de la CVJR ;

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu le décret n° 2013-058/PR du 06 septembre 2013 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2013-060/PR du 17 septembre 2013 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'accord politique global du 20 août 2006 ;

Vu le rapport final de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation du 03 avril 2012 ;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article premier : Est adopté le livre blanc du gouvernement sur les recommandations de la CVJR annexé au présent décret.

Art. 2 : Le ministre des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie, chargé de la mise en œuvre des Recommandations de la CVJR est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 03 avril 2014

Le président de la République

Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre

Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU

Le ministre des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie chargé de la mise en œuvre des Recommandations de la CVJR

M° Yacoubou K. HAMADOU